

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du dix-sept décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2024

09 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ANDRE et BARDIEUX.

05 Absent(s) : Mmes Chantal DUBOIS, JOLLY, Danielle DUBOIS et Mrs GRAND et ERBEL.

01 Pouvoir : Mme Chantal DUBOIS donné à Mme Brigitte BAPTISTE.

Secrétaire de séance : Jacques PIOT.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial.
- Tarifs affichage libre.
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....
Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jacques PIOT.

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant :

-Demande de subvention « Fonds Européens Territoriaux – FEDER » pour l'aménagement d'un équipement socioculturel

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 26 novembre 2024

Le procès-verbal du vingt-six novembre est adopté à l'unanimité

1/ CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF (Accueil Mairie) au 1^{er} janvier 2025

Compte tenu de la réorganisation des services : Accueil et Secrétariat général, il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif à l'Accueil de la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ **Madame le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet pour effectuer les fonctions d'accueil et d'Etat-Civil à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif Territorial.

➤ **Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'adopter la proposition de Madame le Maire,
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2/ Instauration tarifs de remise en propreté de l'espace public (affichage) au 1^{er} janvier 2025

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'affichage sur la Commune va être réglementé par arrêté municipal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Lorsqu'un tiers occupe le domaine public en vertu d'une autorisation accordée par la Mairie, il doit être restitué dans un état de propreté similaire à celui dans lequel il était avant l'occupation.

Afin de limiter la charge financière que suppose le nettoyage du domaine public non restitué dans son état initial, Madame le Maire propose de mettre en place des tarifs d'intervention de nettoyage qui seront facturés aux contrevenants lorsque l'intervention du Garde Champêtre sera nécessaire.

La grille tarifaire des interventions d'enlèvement et de nettoyage est proposée comme suit :

TARIFS		
Affichage évènementiel	Enlèvement	100.00 €
Pose pancarte signalétique		
Affichage libre		
Affichage sauvage		

Le Conseil municipal, considérant :

- Que la propreté de la collectivité demeure un des axes majeurs de l'action municipale,
- Que la grande majorité des désordres de propreté constatés relèvent de l'indiscipline des usagers de l'espace public,
- Que les frais d'enlèvement et l'utilisation de ressources humaines nécessaires causent un préjudice financier à la Commune.

Après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE la grille tarifaire des interventions proposée par Madame le Maire.

37/ AMENAGEMENT Salle Socioculturelle – Demande subvention Fonds Européens Territoriaux – FEDER 2025

Madame le Maire rappelle :

- que la commune de Touvre possède un ensemble immobilier composé d'un bâtiment principal à l'origine, à vocation exclusivement sportive (vestiaires foot, club-house qui n'existe plus), un city stade a récemment été aménagé à proximité et qu'elle souhaite l'aménager en un équipement socioculturel
- que sa localisation est appréciée par la population car elle se situe en bordure de la Touvre, des Sources et en covisibilité avec l'Eglise Sainte Marie Madeleine en promontoire.
- que le projet est isolé du reste du bourg et ne présentera pas de nuisances sonores aux habitants.

Elle indique que cette réalisation est autorisée dans le PLUi car il entre dans le cadre d'un équipement d'intérêt collectif.

Afin de l'accompagner dans cette démarche, la commune a missionné le bureau d'études SPL GAMA pour mener à bien l'étude de faisabilité, identifier les différents travaux nécessaires et apporter un chiffrage global. Un avant-projet sommaire a été présenté au conseil municipal en novembre 2023 par l'Atelier NEYRAT/MICHELET, Cabinet d'Architecture retenu pour le projet pour un coût global prévisionnel de **319 638.00 euros H.T.**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière des Fonds Européens Territoriaux – FEDER.

Le Plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération subventionnable H.T.	319 638.00 €
Aides acquises auprès de :	
-L'Etat (DETR 2024) Attribué 35 % arrêté du 04/06/24	111 873.30 €
-Du Département SILE 2024 (9.85%)	31 5000.00 €
Aide sollicitée auprès de :	
- Fonds Européens Territoriaux (FEDER) 31.285%	100 000.00 €
-Autofinancement (23.859 %)	76 264.70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE** la délibération présentée.
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les Fonds européens territoriaux FEDER

QUESTIONS DIVERSES

-Installation par le SDEG16 d'une borne de rechargement électrique automobiles au Quai 55. Une redevance de 100€ sera reversée chaque année à la Collectivité + 5% du chiffre d'affaires annuel.

Fin de la séance : 19h40

Signatures :

Brigitte BAPTISTE
Maire



Jacques PIOT,
Secrétaire de séance